

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2019
CO 009 DE

Page 1/3

Etaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX à Sylvie REGALDI, René MOLIN à Bernard AMIENS, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Dominique GAHIER à Roger GROS, Catherine CATHENOZ à Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Danièle CARDON, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Michel FRANCONY (Président), Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET.

Etaient absents : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, André PROST, Denis BRENIAUX, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Sylvain BENETRUY, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Laurent MENETRIER, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur François BOUVERET.

Convocation faite le : 18 février 2019

Objet : Subvention Immobilier d'entreprise - Demande de la Fruitière vinicole d'Arbois pour ses travaux d'aménagement et extension du caveau dans le cadre du déploiement de sa démarche œnotouristique.

La Fruitière Vinicole d'Arbois (FVA) a été créée en 1906 par 26 vigneron arboisiens, et en 1969 elle a acquis le château Béthanie.

Elle compte aujourd'hui des vignes en AOC Arbois et Côtes du Jura. Notons enfin qu'elle porte une communication permanente sur les vins, Arbois et la Fruitière.

La FVA s'est engagée dans une démarche d'œnotourisme avec de premiers investissements dès 2017, dynamique qu'elle souhaite poursuivre sur le court, moyen et long terme.

Les problématiques liées à l'accueil au caveau sous le Château Béthanie et dans le parc, où sont accueillis les groupes, conduisent à devoir investir, d'où le présent projet immobilier sur ce site.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 67

Votants : 78

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/3

Séance du 26 Février 2019

CO 009 DE (SUITE)

Objet : Subvention Immobilier d'entreprise - Demande de la Fruitière vinicole d'Arbois pour ses travaux d'aménagement et extension du caveau dans le cadre du déploiement de sa démarche oenotouristique.

Le projet d'investissement immobilier : le caveau et le parc du Château Béthanie

Avec ce projet, la FVA se fixe des objectifs ambitieux....

→ pour le vignoble jurassien : Installer un véritable pôle oenotouristique à Arbois, proposer une offre d'accueil des touristes en adéquation avec la qualité et l'image du vignoble, consolider l'offre oenotouristique avec d'autres projets potentiels, gagner en visibilité au sein de la Région Bourgogne Franche Comté, conforter les partenariats, faire profiter les entreprises locales des retombées et enfin créer des emplois supplémentaires.

→ et pour la FVA : S'imposer comme leader et locomotive de l'offre sur le Jura, devenir la vitrine du Jura et la visite incontournable, augmenter son chiffre d'affaire dans les 3 ans et pérenniser des emplois.

Ainsi le projet architectural doit :

- Permettre au caveau de répondre aux besoins dans le but de développer l'activité et l'attractivité de la FVA / du Château Béthanie
- Apporter une réflexion autour du parc, élément fédérateur entre le château, le caveau, les caves et les chais.
- Proposer un aménagement paysager permettant à la fois de rendre le caveau accessible, de mettre en valeur le château
- Créer ainsi un véritable lieu de rassemblement extérieur pouvant accueillir des manifestations au cœur de la coopérative.

Les objectifs de l'investissement sont donc de :

→ Développer l'activité économique de la fruitière et faire de Château Béthanie un pôle d'attractivité :

- Développement de l'œnotourisme avec une augmentation des espaces de visite et de dégustation pour pouvoir recevoir des groupes plus nombreux, développement des ventes de prestations en rendant le site plus polyvalent et accueillant mais aussi diversifier la clientèle.
- Optimiser les prestations en facilitant l'accueil des visiteurs ce qui permettrait de ne plus avoir à diviser les groupes.
- Embellissement en valorisant le patrimoine d'un site emblématique de la coopérative pour accroître l'attractivité du château.

→ Adapter les lieux aux normes réglementaires

- Sécurité : adapter les locaux à la capacité d'accueil visée, permettre de gérer les flux par des dégagements nécessaires et suffisants face à toute situation
- Accessibilité : Faciliter le portage (livraison par la coopérative ou enlèvements par les clients), rendre les différents espaces accessibles aux personnes à mobilité réduites pour pouvoir accueillir tous types de publics.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/3

Séance du 26 Février 2019

CO 009 DE (SUITE)

Objet : Subvention Immobilier d'entreprise - Demande de la Fruitière vinicole d'Arbois pour ses travaux d'aménagement et extension du caveau dans le cadre du déploiement de sa démarche oenotouristique.

Ainsi le projet de travaux consiste à revoir tout l'aménagement / agencement du caveau existant et de l'agrandir en l'ouvrant sur la seconde salle voutée qui le jouxte, mais également par une extension qui, par le biais de décaissement / réaménagement de terrain, offrirait un espace supplémentaire pour les cuisines, espaces de ventes, sanitaires... tout en étant la liaison avec l'extérieur et un parc totalement refondu d'un point de vue paysager.

Le coût total de l'opération s'élève à 820 400 € HT (315 400 € le caveau existant – 2 salles soit 160 m², 325 000 € la construction de l'extension – 130 m², et 180 000 € l'aménagement du parc).

Ce projet pourrait bénéficier d'un cofinancement de la Région Bourgogne Franche Comté de 75 000€.

Pour mobiliser cette subvention, une aide de la CCAPSCJ est nécessaire.

Une subvention européenne via France Agrimer est également envisagée sur la construction.

La commission économie-emploi du 31 janvier 2019 a donné un avis favorable à ce dossier et a suggéré une subvention de 10 000 €.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 77 voix pour et 1 abstention,

1 / ATTRIBUE une subvention à la Fruitière vinicole d'Arbois de 10 000 € pour son projet ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPSCJ ou son représentant à signer la convention d'attribution de subvention avec le maître d'ouvrage, ainsi que tout acte y afférant.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCO



Envoyé en préfecture le 18/03/2019

Reçu en préfecture le 18/03/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20190226-CO009DE_2019R-DE



Faint, illegible text or markings in the center of the page.